

# VI

## Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

## \\ Synthèse de la mission

Le nombreux public massé sur les routes bretonnes du tour de France tout comme la belle fréquentation touristique de l'été 2021 ont confirmé l'exceptionnelle vitalité et l'attractivité de la Bretagne dans un environnement pourtant très incertain. Dans ce contexte, la capacité d'adaptation de nombreux acteurs désireux de maintenir coûte que coûte des propositions culturelles, artistiques ou sportives doit être soulignée. Elle témoigne du sens des responsabilités tout comme des valeurs de solidarité et d'engagement des bretonnes et des bretons. La Région poursuivra en 2022 son action et son soutien pour que la Bretagne rayonne hors de ses frontières et que sa vitalité foisonnante reste un élément central de son attractivité.

### → Culture : Consolider l'existant et expérimenter pour l'avenir...

En 2021, la crise sanitaire a encore fortement impacté les différents domaines du secteur culturel et les projections sur les mois et années qui viennent restent périlleuses tant les aléas liés à la succession des vagues épidémiques sont complexes à appréhender.

Pour pallier à ces incertitudes, le budget alloué à la culture en 2022 entend répondre à deux priorités : poursuivre et soutenir la reprise de l'activité culturelle et, en parallèle, poser les premiers jalons de ce que pourrait être une politique culturelle mieux à même de répondre aux défis que la crise a accentués ou parfois révélés.

En 2021, des moyens exceptionnels ont permis d'initier de nouveaux modes d'intervention auprès de publics particulièrement fragilisés par la crise : jeunes plasticiens en sortie d'école dont l'entrée dans le métier a été compromise, artistes intermittents du fest-noz ou des arts de la rue privés d'emploi, jeunes compagnies peu structurées non éligibles aux mécanismes de solidarité, etc. Ces mesures se sont montrées efficaces puisqu'elles ont permis 64 commandes proposées par le réseau Art contemporain en Bretagne à de jeunes plasticiens, 1600 (à préciser) cachets émis par des organisateurs occasionnels dans le cadre du GIP cafés-culture, 54 résidences de jeunes compagnies sur l'ensemble du territoire breton et en particulier en milieu rural, 50 cinémas soutenus au fonctionnement, etc... Les évaluations de ces dispositifs sont en cours mais il semble opportun de tester à nouveau plusieurs de ces mesures en 2022 avant une possible pérennisation.

La prise en compte des droits culturels dans les politiques régionales a fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années. Le contexte de tensions sociétales que nous connaissons depuis plusieurs années appelle une approche plus volontariste encore en la matière. La culture ne peut être le domaine réservé de quelques-uns. Elle doit mieux prendre en compte la diversité des attentes et des réalités vécues par nos concitoyens dans toute leur diversité. C'est dans ce cadre que le Conseil régional proposera donc en 2022, en lien avec les EPCI et dans le cadre de conventions territoriales, des expérimentations visant à appliquer concrètement les droits culturels des personnes. Il s'agira de mettre en œuvre les conditions permettant l'expression de l'ensemble des parties prenantes présentes sur le bassin de vie concerné : habitants, associations, collectivités, etc...

Le soutien à la structuration de la filière cinéma comme celui aux métiers d'art se poursuivront également en 2022.

Au printemps seront restitués les travaux du forum des politiques culturelles en Bretagne qui associent l'ensemble des collectivités membres du conseil des collectivités pour la culture (3CB) et les principaux réseaux régionaux du secteur culturel breton. Ces préconisations, au même titre que les expérimentations évoquées ci-dessus, viendront nourrir la réflexion permettant d'élaborer un projet culturel pour la mandature.

## \\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission .	2
Répartition des crédits par chapitre.....	5
Programme 601 .....	6
Programme 602 .....	8
Programme 603 .....	10
Programme 604 .....	12
Programme 605 .....	14
Programme 606 .....	15
Programme 607 .....	18
Programme 608 .....	20
Répartition des AP et AE par actions .....	22

## → Le développement du sport en Bretagne

L'année 2022 sera nous l'espérons, l'année de la reprise des activités pour les clubs sportifs bretons. Les années suivantes comptent également des événements sportifs d'envergure internationale comme le Tour du Monde en solitaire en Ultim au départ de Brest en 2023 ou les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) en 2024 qui mobiliseront les territoires bretons, incitant dès maintenant la Région à augmenter les crédits alloués à sa politique sportive. Si le sport reste une compétence partagée avec l'Etat et nos autres partenaires publics, cette progression matérialise l'importance que revêt pour la Région Bretagne le sport, facteur d'inclusion sociale et du bien-être individuel à tout âge, vecteur d'animation et de cohésion des territoires et de partage de valeurs essentielles.

L'effort budgétaire de la Région se traduit par un soutien direct des acteurs du monde sportif dans leur fonctionnement propre : structures sportives, ligues régionales, CROS de Bretagne, clubs et organisateurs de manifestations sportives. Il se matérialise également par des aides à l'investissement pour les équipements sportifs structurants. Ce soutien important s'accompagne de nouvelles exigences. Les acteurs s'engagent à déployer des démarches et actions en faveur de la responsabilité sociétale des organisations et à assurer l'efficacité de leurs actions : diminuer l'empreinte carbone et plus généralement l'impact environnemental des activités, conforter les engagements en faveur des pratiques inclusives, comme le sport féminin, le sport pour les personnes en situation de handicap ou éloignées des pratiques. Enfin, les capacités financières des EPCI dans les quels seront implantés les nouveaux équipements sont désormais prises en compte dans le dispositif d'aides du nouveau schéma régional des équipements sportifs.

En complément des dispositifs adossés au programme budgétaire 603 « développer le sport en région », la Région s'engage fortement dans la nouvelle gouvernance du sport. Elle préside la conférence régionale du sport, instaurée par le décret du 20 octobre 2020. A ce titre, elle coordonne les grands travaux commandités par l'Agence nationale du sport qui inclut le diagnostic de l'offre sportive bretonne analysée sous l'angle « forces-faiblesses-opportunités-menaces » de plusieurs thématiques : haute performance-haut niveau, relance de l'activité physique et sportive, organisation des grands événements sportifs internationaux, pratiques inclusives et sport santé ainsi qu'un sujet propre à la Bretagne, le développement des sports nautiques. La conclusion de ces réflexions se concrétisera par l'élaboration d'un projet sportif territorial qui définira pour les 3 prochaines années les actions prioritaires à financer par les partenaires – Etat, collectivités, mouvement sportif et acteurs économiques - dans le cadre des conférences budgétaires du sport. Chaque département disposera d'une conférence et le niveau régional permettra de consolider les engagements des territoires.

Enfin dès 2022, la Région saisira l'opportunité des JOP de Paris 2024 pour initier un grand moment festif et populaire, accessible à toutes les bretonnes et les bretons au plus près de leur lieu de vie, au gré de rencontres estivales qui mêleront événements culturels, épreuves sportives et retransmission en direct afin d'encourager nos sportives et sportifs bretons qui y concourront.

## → International

Après deux années marquées par la crise sanitaire de la COVID qui a eu de fortes répercussions sur l'activité internationale de la Région (suspension des déplacements et de la venue des délégations, développement des échanges par visio-conférence, etc.), 2022 devrait être, sous réserve de l'absence de nouveaux pics épidémiques, une activité de renouveau marquée autour des priorités suivantes : développement des relations avec les territoires Celtes (Irlande, Pays de Galles, Ecosse tout particulièrement), repositionnement de nos relations avec le Shandong et l'Australie méridionale (lutte contre le réchauffement climatique et culture), remise à plat de la stratégie en matière de solidarité internationale et de liens avec la diaspora bretonne (fête de la Bretagne à l'étranger, etc.) et enfin accentuation des liens entre l'action économique / export de la Région et son action internationale (Allemagne et Japon en priorité).

En matière européenne, la Région poursuivra ses actions avec les institutions européennes notamment en s'appuyant sur sa représentation à Bruxelles. L'objectif sera notamment de se positionner pour les débats concernant la nouvelle génération de fonds post 2027 dont les discussions débiteront dès 2022. En parallèle, la Région veillera naturellement à mettre en place une organisation permettant d'optimiser l'utilisation des fonds européens hors fonds structurels (Interreg, programmes gérés directement par la Commission comme Life ou Culture creative...).

Enfin, une attention toute particulière sera apportée à la participation européenne et internationale à la lutte contre le réchauffement climatique. Au-delà de l'intégration dans toutes ses coopérations d'actions concrètes visant à coordonner les efforts en matière d'adaptation et d'atténuation des conséquences, l'objectif sera de bâtir une stratégie d'optimisation des réseaux internationaux destinée à aider à la région dans sa stratégie (Région4, CRPM, Under2MoU, etc.).

## → Politiques en faveur du patrimoine culturel, du tourisme et des voies navigables bretonnes

La Bretagne est connue et reconnue pour ses patrimoines. Ils constituent le socle de sa forte attractivité touristique. L'originalité de l'action du Conseil régional de Bretagne consiste à lier l'action publique dans les domaines du tourisme et du patrimoine pour développer son territoire de façon vertueuse.

De ce parti pris volontariste, découle le positionnement touristique régional : « Identité et Transitions ». Il s'agit de construire le tourisme d'aujourd'hui et de demain à partir de l'identité de la Bretagne, et de viser à faire des défis de demain - nés des transitions culturelles, sociales, économiques, méthodologiques... à opérer - autant d'opportunités de développement. Cela se traduit aussi par une nouvelle manière de travailler qui ambitionne d'associer le plus grand nombre de partenaires publics et privés pour passer d'une compétence partagée à une compétence coordonnée.

Le Schéma Régional du Développement du Tourisme et des Loisirs (S.R.D.T.L) 2020 – 2025 identifie ainsi les axes et outils de mise en œuvre de cette stratégie au sein des services de la Région et du Comité régional du Tourisme. 2022 sera une année importante pour sa mise en œuvre ; de nombreuses Feuilles de route régionales sur des thématiques prioritaires seront adoptées et des outils de conventionnement pluriannuel seront construits avec les EPCI, réunis en Destinations Touristiques pour définir et mettre en œuvre les Stratégies intégrées de développement touristique. Des études, des enquêtes, des opérations de qualification de l'offre, des actions de communication seront mises en œuvre par l'opérateur de la Région en matière de tourisme.

La crise sanitaire a fait évoluer les comportements des visiteurs et des acteurs économiques du monde du tourisme. Ces changements seront pris en compte dans la construction et l'adaptation de l'économie touristique bretonne.

Plus spécifiquement, le projet de développement du GR 34 et de la frange littorale sera une expérimentation au service d'une ambition particulière : incarner opérationnellement les engagements du S.R.D.T.L et ceux de la Région, pour « plus de Bretagne » et pour « bien vivre partout en Bretagne » et passer ainsi des transitions à la transformation. Ainsi la Région contribuera à construire des futurs souhaitables en générant de la valeur sociétale, économique et environnementale autour d'une nouvelle approche du développement touristique basée sur l'identité et la stimulation des potentiels du patrimoine culturel.

Les politiques régionales en matière de patrimoine et de tourisme se situent à la confluence de nombreuses stratégies politiques. Ainsi, dans un compagnonnage dynamique, le tourisme gagne une différenciation de qualité grâce au patrimoine à qui il offre en retour des gages de conservation et de valorisation.

L'action régionale se caractérise aussi par une articulation équilibrée entre valorisation et connaissance des héritages culturels. Sans jamais abaisser son niveau d'exigence, l'Inventaire du patrimoine élargit constamment ses sujets d'études et multiplie les dynamiques partenariales et participatives. Cette proactivité, reconnue comme partie prenante d'un développement structuré de la Bretagne se pense et se met en œuvre par et avec les Bretons. Cela est rendu possible grâce à des innovations éditoriales ou techniques qui permettent d'inclure le plus grand nombre à l'élaboration du regard commun que nous portons sur les traces de notre passé.

Cette spécificité de l'action régionale entend s'incarner également très concrètement dans les nombreux dispositifs de soutien que la Région déploiera afin de soutenir les projets des propriétaires publics, privés ou associatifs de biens patrimoniaux. Construites afin de permettre la maximisation des externalités positives de ce capital culturel, les politiques en faveur des Monuments Historiques, des Objets Mobiliers, des Navires du Patrimoine, ou encore des Musées entendent conditionner leur soutien à la construction de projets de valorisation ambitieux pour leurs territoires et la Bretagne.

## \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

### → Autorisations d'engagement

	AE				Total AE
	930	933	938	939	
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 450 000			16 450 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 568 000			4 568 000
P.0603 Développer le sport en région		6 500 000			6 500 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine		1 133 000			1 133 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 010 000	7 010 000
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			2 300 000		2 300 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	1 700 000				1 700 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	5 200 000				5 200 000
	6 900 000	28 651 000	2 300 000	7 010 000	44 861 000

### → Autorisations de programme

	AP				Total AP
	900	903	908	909	
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		3 065 000			3 065 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 945 000			4 945 000
P.0603 Développer le sport en région		2 430 000			2 430 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine		5 040 000			5 040 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 837 500	4 837 500
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			11 000 000		11 000 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	280 000				280 000
	280 000	15 480 000	11 000 000	4 837 500	31 597 500

### → Crédits de paiement en fonctionnement

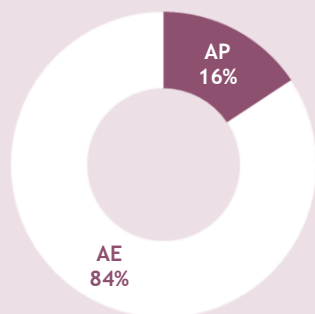
	CPF				Total CPF
	930	933	938	939	
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 450 000			16 450 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 668 000			4 668 000
P.0603 Développer le sport en région		6 500 000			6 500 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine		1 133 000			1 133 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 010 000	7 010 000
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			2 300 000		2 300 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	1 600 000				1 600 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	4 000 000				4 000 000
	5 600 000	28 751 000	2 300 000	7 010 000	43 661 000

### → Crédits de paiement en investissement

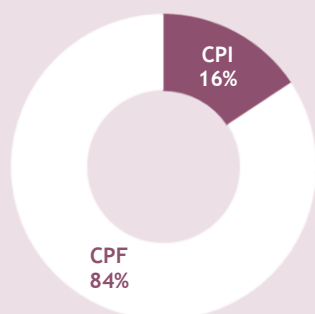
	CPI				Total CPI
	900	903	908	909	
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		3 065 000			3 065 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		5 000 000			5 000 000
P.0603 Développer le sport en région		2 450 000			2 450 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine		5 040 000			5 040 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 400 000	4 400 000
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			11 000 000		11 000 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	320 000				320 000
	320 000	15 555 000	11 000 000	4 400 000	31 275 000

## Programme 601

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

3 065 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

16 450 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 065 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

16 450 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

# Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

## \\ Raison d'être du programme

Les interventions du programme visent trois enjeux principaux : favoriser la rencontre entre artistes et habitants sur tout le territoire, structurer le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques à l'échelle régionale et encourager la prise en compte effective des droits culturels des personnes en Bretagne.

Au-delà de la création professionnelle, soutenue de manière très volontariste par la politique culturelle régionale, les pratiques artistiques et culturelles ou les temps de rencontres entre artistes et habitants sont particulièrement accompagnés. En résonance avec les principes des droits culturels, la diversité des disciplines est prise en compte de manière croissante, des cultures liées au jeu vidéo avec 3 Hit Combo et le Stunfest à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel lié aux pardons traditionnels avec Bretagne Culture Diversité. Toutes les parties prenantes (habitants, artistes, pratiques amateurs) doivent être considérées au titre de ce programme.

## \\ 2022 en actions

→ Accompagner une sortie de crise encore incertaine et en tirer les leçons pour l'avenir

L'année 2021 s'achève pour de nombreux acteurs culturels avec le sentiment que faire et défaire, c'est comme le dit le dicton populaire toujours travailler, et que comme cet adage le sous-entend, le travail peut en perdre de son sens. Au gré de conditions de reprise chaotiques, avec de nouvelles périodes de fermeture des lieux, des évolutions soudaines de réglementation des jauges et des précautions sanitaires, les équipes qui animent le paysage artistique et culturel régional ont dû faire preuve d'une agilité extrême, qui n'est pas sans causer dommages et essoufflements.

Alors que les propositions théâtrales, musicales, chorégraphiques, circassiennes, plasticiennes affluaient, leur diffusion s'est avérée souvent jubilatoire lorsqu'elle était possible, mais elle s'est inscrite dans un calendrier déjà surchargé par les reports des programmations 2020, et donc de nouveau contrariée par des mesures sanitaires souvent connues tardivement. Les fréquentations d'événements et de lieux culturels, inégales, indiquent en outre des changements de comportements culturels, d'habitudes, qui compliquent encore les prévisions. En Bretagne comme ailleurs, il faut aussi savoir tirer les enseignements.

En 2021, la Région a, tout comme ses partenaires publics, cherché à donner des gages de stabilité, d'écoute et de réactivité face à des situations très diverses des acteurs qui la sollicitaient. En identifiant ici des situations qu'une activité moindre avait rendue excédentaires, elle pouvait mobiliser pour d'autres des moyens financiers et permettre à des équipes de subsister, à des emplois d'être maintenus, à des propositions de voir le jour.

Grâce aux moyens exceptionnels que l'assemblée régionale avait confiés aux politiques en faveur du spectacle vivant et des arts plastiques en particulier, elle a pu imaginer, en dialogue avec un tissu professionnel dont on doit dire la persévérance et la créativité, de nouveaux modes d'intervention, accompagné des innovations au bénéfice de la vie culturelle et artistique de l'ensemble du territoire breton. Résidences de jeunes plasticiennes et plasticiens, de compagnies de spectacle habituellement non aidées, aides à l'embauche d'artistes et de techniciens, services d'accompagnement vers l'accès aux droits pour les plus précaires, les innovations testées en 2021 inspirent déjà la politique culturelle proposée par la Région pour 2022.

Cette année peut être placée sous le signe des transitions. Si dans ce contexte toujours très instable il paraît essentiel de porter un regard toujours aussi attentif à la préservation de l'appareil de production et à l'emploi artistique et culturel, il ne s'agit pas non plus de s'en tenir à l'espoir d'un retour à une « normalité » finalement périmée. A l'image d'Art Contemporain en Bretagne, certains réseaux professionnels ont pris une

autre dimension pendant la crise. En dialoguant avec eux, la Région pourra aider à consolider leurs initiatives. Dans les domaines accompagnés au titre du programme budgétaire 601, en cohérence avec la priorité accordée aux droits culturels, des esthétiques jusqu'alors moins soutenues méritent une attention appuyée, comme les pratiques liées aux arts dits urbains, au jeu vidéo, aux créations hybrides et numériques, aux métiers d'art. En tenant compte d'un cadre budgétaire contraint, la Région adaptera ses interventions et redéployera ses moyens selon les priorités de la mandature qui débute.

L'expérimentation menée en faveur de l'emploi artistique et technique par les personnes morales dont ce n'est pas l'activité habituelle, petites communes, acteurs locaux du tourisme, du sport, de l'alimentation, de l'accompagnement social des personnes, en appui sur le GIP Cafés Cultures, sera prolongée jusqu'à l'été. Les cafés, hôtels et restaurants, bénéficiaires traditionnels de ce fonds d'aide national, seront toujours accompagnés. L'organisation occasionnelle de fest-noz bénéficiera d'un nouveau service d'aide, en appui sur un collectif d'acteurs mobilisé autour de cette éminente singularité culturelle bretonne et de l'association Tamm Kreiz.

Avec le souci constant de concourir à un meilleur équilibre territorial, pour qu'habiter dans une zone moins densément peuplée ne signifie pas voir ses aspirations culturelles ignorées, les contacts entre artistes et habitants resteront au cœur des préoccupations de la Région. Autour par exemple de temps de résidence, d'une présence dans la durée d'équipes artistiques, du déploiement de projets de lieux faisant la part belle au dialogue avec les personnes vivant à proximité, à l'implication de bénévoles associatifs, les propositions ne manquent pas en Bretagne. Des projets d'investissement importants seront accompagnés, pour contribuer notamment au renouvellement du parc de diffusion numérique de certaines salles de cinéma.

En 2022, un dialogue sera ouvert avec les acteurs de tous les champs artistiques et culturels pour déterminer leur capacité à s'adapter aux transitions en cours. Cela permettra de disposer d'une meilleure connaissance des pratiques et des aspirations des acteurs culturels en matière d'éducation artistique et culturelle, de transition environnementale, d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de prise en compte des droits culturels, chaque structure déposant une demande de subvention sera interrogée sur ce qu'elle fait déjà, souhaite engager, et ce qu'elle identifie comme levier pour y parvenir. En parallèle du Forum des politiques culturelles engagé fin 2020, cette démarche permettra à la collectivité d'adapter en 2022 ses interventions à ces enjeux sociétaux majeurs.

De nombreux échanges sont engagés autour de ces transitions avec les établissements et associations partenaires de la Région, comme le FRAC Bretagne, l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne, Spectacle Vivant en Bretagne, le Pont Supérieur, Bretagne Culture Diversité, Supermab ou encore Bretagne en scène(s). Ils permettent de structurer leur prise en compte, sans multiplier les appels à projets qui contribuent parfois à renforcer la fragilité des structures à vocation culturelle et artistiques.

### ▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : consolider des projets culturels de territoire participatifs et durables

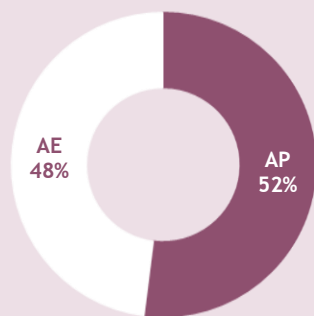
A l'échelle intercommunale, la Région engagera à titre expérimental en 2022 avec l'Etat, les départements et les communautés de communes concernées la construction de projets culturels de territoire en y associant les personnes qui y habitent au quotidien. S'appuyant sur une vision large de ce qui fait culture et sur les acteurs culturels déjà engagés localement, il s'agira de construire collectivement les méthodes et d'encourager les projets les plus à même de répondre aux aspirations des personnes qui habitent ces territoires au quotidien. Les enjeux portés par la Région dans le cadre de la Breizh Cop y prendront toute leur place.

## Les actions du programme

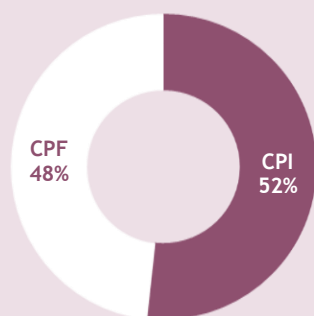
- **Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle**
  - ✓ Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires
  - ✓ Soutenir des manifestations artistiques et culturelles
  - ✓ Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle
- **Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes**
  - ✓ Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels
  - ✓ Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger
  - ✓ Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques
  - ✓ Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques
- **Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants**
  - ✓ Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
  - ✓ Soutenir les pratiques artistiques en amateur

## Programme 602

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

4 945 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

4 568 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 668 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme vise à structurer en Bretagne une économie de la création en mutation et présentant des singularités culturelles fortes et variées, à encourager la diversité de la création, des pratiques culturelles, des échanges entre citoyens et plus largement l'appropriation par chacun de la culture dans les domaines du livre et de la vie littéraire, du cinéma et de l'audiovisuel, de la radio et du disque.

Cette politique est définie en concertation avec les acteurs bretons très largement fédérés autour de réseaux professionnels (Films en Bretagne, Cinéphare, Fédération des café-librairies, CORLAB...). Cette politique concertée est confortée depuis 2016 par une délégation de compétences, de l'État à la Région dans les domaines du livre et du cinéma. Cette politique est aussi construite en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), avec le Centre National du Livre (CNL), et avec la SACEM et Rennes Métropole pour l'aide à la musique originale de films courts.

### \\ 2022 en actions

Depuis deux ans maintenant, les industries de la création sont largement impactées par la crise sanitaire. Plus de 80% des manifestations littéraires et cinématographiques auront été annulées sur la période. Certaines manifestations ont dû être annulées sur deux éditions. Si les libraires ont souvent retrouvé leur chiffre d'affaire d'avant crise, la fréquentation des cinémas en revanche reste très timide (-33% en moyenne) et la médiation culturelle s'est considérablement réduite (dispositifs d'éducation à l'image, rencontres...). La nouvelle politique cinématographique de la Région a fortement contribué à l'implantation de tournages de films en Bretagne. Cet élément a permis de maintenir une activité de production dynamique sur le territoire, limitant les effets de la pandémie. Dans le secteur du livre, un nombre important de résidences, de lectures publiques et d'actions de médiation culturelle a dû être annulé. L'activité des éditeurs - acteurs de la chaîne du livre particulièrement fragiles - a été fortement réduite.

La Région a, depuis le début de la crise sanitaire, su être réactive (avances de trésorerie, maintien des aides pour les projets annulés, accélération des paiements, simplification des procédures, aides spécifiques...). En 2022, elle poursuivra ses efforts pour soutenir l'industrie de la création en Bretagne et continuera de travailler avec les acteurs du secteur, afin d'adapter des modalités d'intervention garantissant à moyen terme, l'avenir d'un secteur très fragilisé. La convention en faveur du Livre (2018/2020) signée avec le CNL avait été prorogée en 2021. En 2022, et à l'aulne des nouvelles orientations définies par le Centre National du Livre et par la Région, un nouveau cadre conventionnel sera défini et adopté.

### → Premiers résultats prometteurs : Poursuite de la nouvelle politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Encouragée par des premiers résultats prometteurs ces deux dernières années, la Région maintiendra en 2022 l'engagement acté en 2019 lors de l'adoption du plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel. Répondant au double objectif de soutenir la création dans sa diversité et de structurer une filière régionale active, le fonds d'aide à la création (FACCA) se maintiendra pour la deuxième année consécutive à son plus haut niveau. Ces aides permettront à un plus grand nombre d'acteurs de la filière de concevoir, de développer et de produire des films en Bretagne. Dans un même élan, les initiatives favorisant les coopérations internationales dans le secteur seront réaffirmées et consolidées.



## → Une politique de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires

Depuis plus de sept ans, la Région et le CNL ont mis en œuvre une politique conjointe et concertée de soutien aux librairies indépendantes. Ces aides prennent en compte les investissements des libraires souhaitant moderniser leur commerce et les adapter aux nouveaux usages, ainsi que les animations culturelles de ces lieux de socialisation. Dans un deuxième temps cette politique partenariale a été étendue aux résidences d'auteurs sur le territoire. Un accord-cadre pour trois ans avait été adopté en 2018 puis prorogé pour un an jusqu'à la fin 2021, dans l'attente d'une évaluation de la politique territoriale du CNL. En 2022, chaque partenaire réaffirmera ses priorités et une nouvelle convention devrait être définie et adoptée. La politique de soutien aux résidences d'auteurs continuera à porter une attention particulière à leur rémunération, à la place réservée à la librairie indépendante dans le projet et à la rencontre entre les habitants et les auteurs.e.s. La Région a rappelé l'attention qu'elle souhaitait voir porter aux commerces mixtes (cafés-librairies, maisons de la presse...) qui, malgré des modèles économiques parfois précaires, s'installent principalement dans les zones rurales et constituent bien souvent la seule présence culturelle sur ces territoires. En conséquence, les partenaires se sont engagés à faciliter le développement d'actions prenant en compte les spécificités territoriales et à prioriser les zones les moins bien dotées.

## → Un soutien toujours actif aux réseaux et aux manifestations cinématographiques, radiophoniques et littéraires structurantes en phase de croissance

La Région soutient les réseaux professionnels des secteurs. Ainsi, les associations, *Films en Bretagne – Union des professionnels* qui fédère les professionnels du secteur du cinéma, de la radiophonie et de la littérature, permettent ainsi d'impulser et d'animer la mise en commun des réflexions, de stimuler la créativité, de mutualiser les ressources, de promouvoir une spécificité régionale et donc de consolider une filière. Les réseaux de salles de cinémas comme *Cinéphare*, *CinéMa35* fédèrent les cinémas associatifs et publics, le réseau *RAPACE* fédère les associations de cinéma amateur, la *Fédération des cafés librairies de Bretagne*, la *CORLAB* fédère des radios associatives de catégorie « A » etc.

De nombreuses manifestations cinématographiques et littéraires contribuent à la diversification des publics et à la dynamisation des territoires. Ces diverses manifestations sont une richesse exceptionnelle. En fonction des territoires sur lesquels elles s'inscrivent et des thématiques auxquelles elles sont dédiées, elles continueront à être soutenues par la Région avec des priorités distinctes : rayonnement régional, national ou international, singularité artistique ou culturelle, présence sur des territoires éloignés d'une offre régulière, structuration de la filière, diversification des publics et des partenariats, rémunérations des auteurs et des intervenants. En cette période de crise majeure, une attention particulière sera portée aux bilans des éditions annulées et aux situations financières des associations organisatrices.

## → Le secteur de la radio en pleine mutation

Le DAB+ (Digital Audio Broadcasting) est le nouveau nom donné à la Radio Numérique Terrestre (RNT). Il s'agit de la diffusion numérique de la radio qui va venir compléter l'offre radiophonique FM. Cette nouvelle technologie se développe sur toute l'Europe et offre une diffusion en multiplexe qui favorise le pluralisme de l'information en multipliant le nombre de radios par zone. En juillet 2019, le CSA a lancé le déploiement par zones en Bretagne (locales et étendues). Le DAB+ sera déployé dans un premier temps sur les métropoles de Brest et de Rennes. A moyen terme, c'est l'ensemble du paysage radiophonique régional qui sera redéfini. En 2022, un travail de concertation sera mené avec les réseaux et l'ensemble des radios associatives bretonnes de catégorie « A » afin d'étudier les modalités du déploiement du DAB+ en Bretagne.

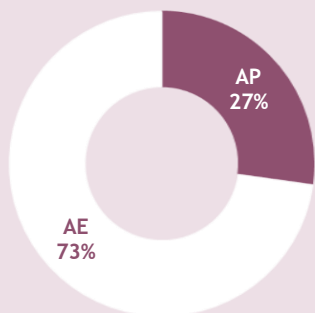
---

## Les actions du programme

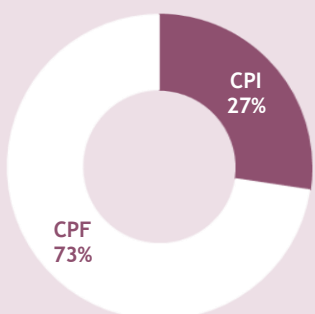
- **Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire**
    - ✓ Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle
    - ✓ Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire
    - ✓ Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée
    - ✓ Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes
  - **Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants**
    - ✓ Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants
  - **Conserver et transmettre le patrimoine cinématographique**
    - ✓ Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
-

## Programme 603

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

2 430 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

6 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 450 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer le sport en région

### \\ Raison d'être du programme

La politique sportive régionale se renforce considérablement en 2022. Au titre du soutien aux acteurs sportifs bretons, la Région décline une politique articulée autour de trois objectifs stratégiques : le développement de la pratique physique et sportive de toutes les bretonnes et les bretons, le soutien à l'excellence sportive et le rayonnement de la Bretagne grâce au sport. Marqueurs forts de la spécificité bretonne en matière sportive, les sports nautiques, et en particulier la voile, sont particulièrement soutenus. Par ailleurs, la Région se mobilise fortement pour l'animation de la Conférence régionale du sport qu'elle préside, et pilote en conséquence le diagnostic de l'offre sportive en Bretagne et l'élaboration du projet sportif territorial, deux démarches socles de la nouvelle gouvernance du sport en Bretagne, attendus pour 2022.

### \\ 2022 en actions

→ La Région s'investit auprès des acteurs du sport dans la déclinaison opérationnelle de leur politique de Responsabilité Sociétale des Organisations

Afin d'intégrer les principes qui guident et façonnent la Breizh Cop au sein de sa politique sportive, la Région expérimente une nouvelle action dotée d'un budget de près de 400 000 €. Sept clubs bénéficiant déjà du label décerné par la Région « centres d'entraînement et de formation des clubs phares » (Brest Bretagne Handball, Cesson Rennes Métropole Handball, Landerneau Bretagne Basket, Garde du Vœu Hennebont Tennis de Table, Rugby club de Vannes, Béliers de Quimper et En Avant Guingamp) et les 3 clubs bretons de football évoluant en Ligue 1, sont ainsi accompagnés pour qu'ils déploient en détail leur politique de responsabilité sociétale des organisations (RSO), reposant sur le triptyque Environnement – Engagement social – Gouvernance.

La Région soutient également le Comité régional olympique et sportif de Bretagne, en capacité d'accompagner les organisateurs bretons de manifestations sportives et plus généralement les clubs affiliés aux fédérations sportives dans la définition d'une politique RSO et sa mise en œuvre.

Enfin, cette prise en compte des principes de la Breizh Cop impacte également la politique régionale en matière d'investissement en équipements sportifs au-delà des critères d'éligibilité relevant du type d'équipements, les projets doivent garantir des améliorations de leur performance environnementale pour être soutenus.

→ Les épreuves sportives retrouvent leur rythme de croisière

En 2022, le budget prévisionnel destiné à soutenir l'organisation des manifestations sportives de niveau national et international va retrouver son niveau moyen historique – une enveloppe de 800 000 € pour 150 compétitions - en 2022.

D'une part, parce qu'un effet de rattrapage post pandémie s'opère et certaines manifestations éligibles au soutien régional qui ont été annulées en 2021, sont bien programmées en 2022. Parmi les grands événements, on peut citer entre autres le championnat de France de VTT à Ploëuc-L'Hermitage, le Tour de Bretagne cycliste qui traverse les 4 départements bretons et la Loire-Atlantique, ou encore le Concours de Saut d'Obstacles 5 étoiles de Dinard.

D'autre part, en cohérence avec sa forte dimension maritime et le savoir-faire mondialement reconnu des organisateurs de compétitions nautiques et de voile en particulier, 1,9 M€ sont orientés en faveur des grands rendez-vous et notamment les championnats du Monde d'IQ Foil (planches à voile avec foil) en 2022 ou le tour du Monde en solitaire en Ultim en 2023.

## → La Région prépare dès à présent les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La Région prend déjà rendez-vous avec les acteurs impliqués dans les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024. Les deux pôles France des disciplines olympiques qui sont implantés en Bretagne, Voile à Brest et Canoë-Kayak à Cesson-Sévigné, vont percevoir une aide régionale pour optimiser le programme de préparation de leurs athlètes relevant de la Haute performance et du Haut niveau : 30 000 € en fonctionnement et 25 000 € en investissement pour chacun d'entre eux. Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle gouvernance, la Région va coordonner un groupe de travail portant sur l'animation du territoire breton pendant les deux semaines des Jeux Olympiques (du 26 juillet au 11 août 2024) et les deux semaines des Jeux Paralympiques (28 août au 8 septembre 2024). L'ambition régionale est de permettre à l'ensemble des bretonnes et des bretons de partager ensemble les émotions de ce moment historique, dans une ambiance festive, alliant sport et culture et au plus près de leur lieu de vie.

## → Un nouveau schéma régional des équipements sportifs

Le volet investissement de la politique sportive se structure autour d'un schéma rénové permettant à la fois d'intégrer des projets d'équipements en lien avec les JOP de Paris 2024 et le label « Centre de préparation aux JOP » délivré par le Comité d'organisation des JOP, tout en accompagnant les ligues régionales dans la construction d'un équipement majeur et l'acquisition de petits matériels sportifs indispensables au développement de leurs pratiques. En plus de l'éco-conditionnalité, la Région tient compte des capacités financières des EPCI sur lesquels sont implantés les équipements.

---

## Les actions du programme

### → Développer le sport pour toutes et tous

- ✓ Aider au fonctionnement et l'acquisition de petits matériels des ligues régionales et des centres de ressources (CROS, CRER)
- ✓ Soutenir les déplacements des associations sportives des lycées publics et privés
- ✓ Contribuer au fonctionnement des Centres de Médecine du Sport

### → Maintenir l'excellence sportive régionale

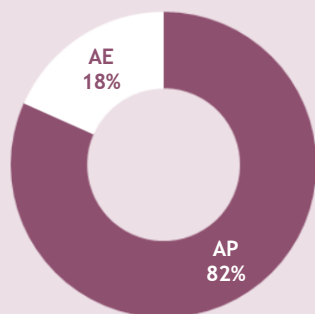
- ✓ Aider au fonctionnement des clubs en « Voie d'Accession à l'Elite »
- ✓ Aider au fonctionnement des « Centres de formation et d'entraînement des clubs phares » et au déploiement de leur politique de Responsabilité Sociétale des Organisations
- ✓ Aider aux déplacements des clubs aux championnats de France de leur discipline
- ✓ Soutenir les structures fédérales relevant des filières d'accession des Plans de Performance Fédéraux
- ✓ Aider les structures fédérales de disciplines olympiques relevant de la filière Excellence des Plans de Performance Fédéraux
- ✓ Aider les sportives et sportifs bretons de haut niveau, catégories « Relèves »
- ✓ Soutenir le déploiement et le développement des actions du Campus Sport Bretagne
- ✓ Apporter une contribution au bateau « Océane » de la filière course au large CRB-CMB
- ✓ Soutenir le fonctionnement de l'équipe réserve de l'équipe cycliste professionnelle Vital Concept
- ✓ Aider au fonctionnement de l'équipe « Crazy esport Région Bretagne » et à la structuration de l'esport en Bretagne

### → Faire rayonner la Bretagne grâce au sport

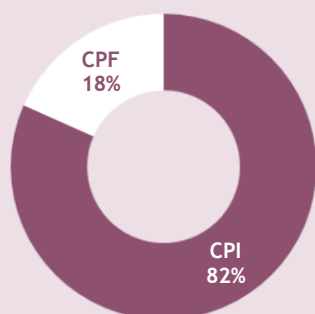
- ✓ Aider les organisateurs de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale
- ✓ Soutenir les télévisions locales pour la réalisation de captations sportives
- ✓ Organiser les Trophées des sports de la Région Bretagne
- ✓ Assurer la visibilité de la Région lors des manifestations sportives aidées

## Programme 604

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

5 040 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

1 133 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 040 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 133 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Révéler et valoriser le patrimoine

### \\ Raison d'être du programme

Particulièrement investi par la population, les collectivités, les associations, le patrimoine culturel est en Bretagne un fort élément d'identité et de développement.

La politique régionale vise à faire de ce capital commun, régulièrement plébiscité par les bretons, le socle d'une dynamique vertueuse où la connaissance issue de la compétence d'Inventaire, alimente et/ou répond aux actions de restauration, de valorisation ou de transmission ; celles-ci possèdent un fort impact économique, paysager, culturel ou touristique sur l'ensemble du territoire de Bretagne.

### \\ 2022 en actions

#### → Un inventaire du patrimoine tourné vers la participation et l'innovation

Avec des dynamiques partenariales et participatives désormais bien ancrées, les opérations d'Inventaire se multiplient partout en Bretagne. L'engagement des territoires encourage l'appropriation des travaux ; c'est notamment le cas de ceux qui bénéficient d'une aide régionale, reconduite en 2022 et du futur PNR Rance Côte d'Emeraude qui fera l'objet en 2022 d'une publication de l'étude qui y a été conduite dans la ligne éditoriale portée par la Région.

L'accompagnement régional s'adresse aussi aux associations, aux chercheurs et aux passionnés. Outre la formation, la mise à disposition d'outils et le suivi méthodologique il se traduit également par la mise en réseau de tous ces acteurs. Cette dynamique se construit également avec les Universités, en accompagnant la formation de futurs professionnels, au travers de stages pratiques et, à partir de 2022, d'une bourse d'étude et de recherche.

En investissant des sujets forts pour la Bretagne, les études d'Inventaire participent au rayonnement de la région (architectures urbaines en pan de bois, patrimoine religieux...); elles apportent des regards complémentaires sur d'autres politiques régionales (patrimoine des lycées ou des ports) et révèlent les axes de futures opérations de conservation ou de valorisation. Toutes s'élaborent en prenant soin d'impliquer les Breton-nes grâce à des appels à projets et des dispositifs adaptés à chaque sujet.

#### ▶▶ Breizh COP : le patrimoine pour lutter contre la banalisation des paysages

Comme le soulignent plusieurs opérations en cours, l'Inventaire est un outil précieux au service des stratégies d'aménagement du territoire. C'est le sens donné à une nouvelle aide lancée en 2022 destinée à favoriser les opérations d'Inventaire liées à l'élaboration de PLUi. Elle pourra permettre d'investir de nouveaux territoires.

En plus d'investir des champs très variés, chaque nouvelle opération est l'opportunité de continuer à optimiser les outils et les pratiques. « Glad pour tous », projet d'optimisation du dispositif de collecte est actuellement en cours de développement, soutenu au titre du fonds REACT-EU, et devrait aboutir en 2022 à la création d'une application web et mobile innovante et participative.

Cette dynamique d'innovation se poursuit au travers des supports et moments de restitution et d'échanges avec les publics. En 2022, la création d'outils pédagogiques permettra de mieux partager encore la démarche de connaissance du patrimoine, en plus de la présence sur les réseaux sociaux (groupe « partage de la connaissance du patrimoine en Bretagne ») et de l'éditorialisation du portail patrimoine.bretagne.bzh. Enfin, la programmation régionale des Journées du patrimoine articulant « coups de

cœur » et cycle d'échanges avec les publics est désormais un rendez-vous largement partagé. Son édition 2022 se construira autour de plusieurs axes forts de la politique régionale.

### → Une valorisation du patrimoine ancrée localement

Dans la chaîne opératoire du patrimoine, la valorisation se situe en continuité de la connaissance et de la conservation-restauration. La Région, fortement attachée au partage du patrimoine avec le grand nombre et à l'expression du potentiel de développement des héritages culturels, conditionne son soutien à la restauration de biens patrimoniaux (immobilier, mobilier, navigant et archéologique) - protégés ou non protégés au titre des Monuments Historiques, publics ou privés - à la conduite d'une démarche de valorisation adaptée qui peut prendre différentes formes : touristique, économique, environnementale ou encore sociale selon les approches retenues par le maître d'ouvrage. Elle participe ainsi à la transmission des savoir-faire et des techniques traditionnels de restauration et soutient directement des emplois non délocalisables dans les territoires.

C'est aussi dans le cadre de cette politique que sont accompagnés les trois réseaux des cités labellisées en Bretagne qui œuvrent pour la restauration et la valorisation du patrimoine : Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (42 communes), Petites Cités de Caractère (28 communes) et Villes d'Art et d'Histoire de Bretagne et des Villes Historiques (21 villes).

Afin d'encourager l'engagement citoyen pour la sauvegarde du patrimoine, la Région octroie une prime nommée « Skoaz ouzh skoaz » et reconnaît par ce biais la mobilisation populaire via les souscriptions publiques. Dans la même optique, la Région va acquérir en 2022 cinq bornes de don et les mettre à disposition de gestionnaires de sites patrimoniaux (collectivités ou associations). Ce nouveau dispositif viendra renforcer l'engagement des territoires qui œuvrent déjà en faveur de la préservation et la promotion de leur patrimoine et faciliter le financement des projets de restauration ou d'acquisition, en impliquant les visiteurs en tant que donateurs.

En complément de l'appui aux projets portés par les territoires, la Région revendique une capacité d'initiative qui consiste à identifier des thématiques régionales pluriannuelles afin d'impulser une dynamique triennale de développement spécifique. Ainsi, en 2022, pour encourager l'appropriation patrimoniale collective et stimuler l'implication bénévole, l'appel à projets « S'engager collectivement pour le patrimoine breton » sera relancé pour sa troisième et dernière édition. Il vise à appeler les collectivités et les associations à témoigner de leur engagement en faveur du patrimoine de proximité, pour mieux le connaître, le préserver, ou le promouvoir de manière originale.

#### Breizh COP : Lancement d'un appel à projet sur les thématiques croisées « Eau, patrimoine naturel et culturel »

La valorisation des territoires à travers leurs richesses patrimoniales naturelles et culturelles permet de renouveler la façon de penser des territoires, le cadre de vie, l'attractivité, le développement touristique, et surtout l'engagement de tous pour la préservation de l'environnement. En 2022, un appel à projets expérimental sera lancé afin de financer des projets locaux de connaissance, de restauration et de mobilisation citoyenne, liant les domaines de l'eau, de la biodiversité et du patrimoine.

La Région accompagne également les 37 musées du territoire d'appellation « Musée de France » pour l'enrichissement et la préservation de leurs collections. Les projets d'investissement relatifs à leur construction, extension ou modernisation pourront bénéficier d'un soutien régional au titre de la politique de valorisation s'ils sont inscrits au futur CPER.

---

## Les actions du programme

### → Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton

- ✓ Conduire l'inventaire dans les territoires
- ✓ Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
- ✓ Partager la connaissance produite

### → Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne

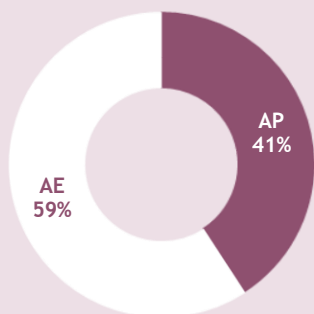
- ✓ Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
- ✓ Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés
- ✓ Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne
- ✓ Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines

### → Impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales en Bretagne

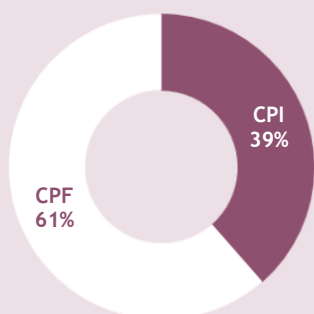
- ✓ Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
  - ✓ Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
  - ✓ Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire
-

## Programme 605

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

4 837 500 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

7 010 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 010 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

### \\ Raison d'être du programme

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) 2020-2025 porte un positionnement fort : IDENTITE ET TRANSITIONS. L'action de la politique régionale vise désormais sa mise en œuvre, à travers notamment les feuilles de route régionales thématiques qui, pour chacune d'entre elles, décrivent l'ambition régionale, le plan d'actions et les moyens partagés entre les acteurs touristiques bretons et renforcent l'intégration des enjeux transitionnels (environnementaux, sociétaux, économiques, etc.) au cœur du développement touristique.

2022 sera marquée par la consolidation du partenariat avec les territoires de Destinations touristiques - territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne - à travers une contractualisation triennale. Les travaux préparatoires avec les acteurs autour de ces contrats et des outils d'accompagnement régionaux dédiés, intégreront pleinement les principes de rééquilibrage territorial et les objectifs transitionnels portés par la Collectivité régionale en s'appuyant sur les outils et référentiels relatifs à la péréquation et à l'éco-socio-conditionnalité.

### \\ 2022 en actions

→ **Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton**

Le partenariat avec Tourisme Bretagne (nouvelle dénomination du Comité régional du tourisme de Bretagne) sera renouvelé dans le cadre d'une nouvelle convention triennale d'objectifs et de moyens. En 2022, dans le cadre de la mise en œuvre du S.R.D.T.L., le CRT poursuivra ses trois missions principales :

1. L'observation : au-delà des études de fréquentation, l'année sera marquée par la reconduite de l'enquête REFLET ainsi que par la diffusion des enquêtes réalisées en 2021 ;
2. la qualification et la structuration de l'offre : en 2022, le CRT poursuivra le déploiement de son offre de services dédiés aux territoires. Une action spécifique sera engagée autour du tourisme de savoir-faire avec l'ensemble des partenaires territoriaux. Le CRT poursuivra ses missions d'accompagnement des professionnels dans leur développement et leurs transitions (tourisme durable, digitalisation, commercialisation France et international, marque Bretagne, qualité tourisme) et ce notamment grâce à un programme annuel « RDV Pros » ;
3. La communication et la promotion : Le CRT déploiera sa stratégie de communication en France et en Europe (6 marchés cibles) dans une logique de séduction et de conquête des primo visiteurs (couples actifs sans enfant) ou Famille.

En 2022, toutes les thématiques inscrites au S.R.D.T.L. devront faire l'objet d'une feuille de route régionale, adoptée en commission permanente. Les dispositifs d'aide régionale associés seront reconduits mais également questionnés pour les années suivantes dans le cadre de la préparation des contrats triennaux qui auront vocation à être intégrateurs de l'ensemble des modalités de l'accompagnement régional.

→ **Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires**

Plusieurs thématiques font d'ores et déjà l'objet d'une feuille de route régionale : l'univers touristique des îles, des canaux, l'itinérance douce terrestre, le tourisme social et solidaire, les activités nautiques et la plaisance.

Adoptée en février 2020, la feuille de route « tourisme social et solidaire » sera enrichie en 2022 par un volet « vacances pour tous » ciblant les enjeux sociaux et sociétaux de la filière.

Le déploiement de la feuille de route "itinérance douce terrestre", adoptée en septembre 2020, sera poursuivi en 2022. Les moyens seront orientés vers 3 chantiers prioritaires que sont le soutien à l'aménagement et l'amélioration des infrastructures cyclables inscrites au Schéma régional véloroutes – voies vertes ; le développement de l'offre de services publics et privés à travers notamment les projets coordonnés à l'échelle des

Destinations Touristiques et le dispositif dédié et l'amélioration de l'intermodalité "vélo / transports en commun" en lien étroit avec la politique régionale Transports et Mobilités.  
Les feuilles de route relatives aux mobilités touristiques et au tourisme patrimonial et culturel sont en cours d'élaboration pour une adoption prévue en 2022.

#### → Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales

Territoires de projets et maille de référence du développement touristique en Bretagne, les Destinations bénéficieront à nouveau en 2022 de l'accompagnement régional au travers du dispositif "Les 10 Destinations touristique de Bretagne" (reconduction pour 1 an du dispositif triennal voté en mars 2019). L'année 2022 sera marquée par la validation de la feuille de route régionale des Destinations Touristiques de Bretagne, aboutissement d'un travail de concertation politique et technique mené en 2020 et 2021 avec l'ensemble des acteurs et partenaires des Destinations. En 2022, la priorité sera également donnée à la préparation des futurs contrats triennaux à l'échelle des Destinations Touristiques, dont la première génération est attendue pour la période 2023 - 2025.

En 2022, les « Sites naturels et culturels touristiques » feront l'objet d'une feuille de route qui visera à fédérer les principales parties prenantes autour d'une nouvelle stratégie commune dans les sites sensibles à forte notoriété et à fort potentiel de notoriété en Bretagne : respect des mesures de gestion et de protection, prédominance de la qualité de visite sur le nombre de visiteurs, meilleure répartition des flux, mobilisation de l'ensemble des acteurs dont les habitants.

#### → Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale

En 2021, coordonnant un collectif de plus de 100 personnes, acteurs publics, privés, universitaires, du monde de la recherche, de l'innovation, etc. et plus de 700 contributeurs (habitants et voyageurs) autour d'une méthode croisant la valeur d'usage (voyageurs et habitants) à la valeur territoriale (singularité, spécificité, etc.), le TiHUB a contribué à l'émergence de 74 opportunités de projets qui participent à penser, repenser la manière de vivre et de faire vivre la frange littorale. Pour 2022, l'ambition est de pouvoir démontrer la capacité à opérer et accélérer le déploiement des projets sur les territoires dans une logique d'exemplarité de l'action régionale : plus de Bretagne, mieux vivre en Bretagne, innovation alimentaire, intégration et accélération des transitions, etc.

Pour accélérer et concrétiser ces projets, le Ti HUB devra, au-delà de la mobilisation de l'ingénierie technique et de ses partenaires, rechercher les leviers de financement possibles. La diversité des partenaires potentiels et des projets pouvant être liés au GR34 nécessiteront une adaptation au cas par cas des réponses à activer (aides aux entreprises, aux territoires). Le budget du programme 605 sera mobilisé à des fins d'activation et de facilitation pour faire émerger des modèles transférables au privé.

#### → Structurer collectivement la filière nautique bretonne

La mission transversale en faveur du nautisme mobilise 11 Directions internes de la Région Bretagne et 4 opérateurs régionaux (CRT, BDI, Association des Ports de Plaisance de Bretagne et Nautisme en Bretagne). Elle vise à **mettre en valeur les actions transversales** entre les différents pans de la filière (services, ports, industrie) ; à ce titre, il est prévu en 2022 d'engager les premiers plans de développement nautique et touristique par Ligue sportive nautique ; à **ajuster/améliorer les actions existantes** ; la mission organisera en 2022 les premières collectes territorialisées de navires abandonnés, organisées auparavant sous la forme d'une semaine unique pour tout le territoire breton et à **créer de nouvelles opérations** afin d'accélérer la transition écologique et sociale de la filière parmi lesquelles la première Rencontre régionale du Nautisme de Bretagne, destinée aux élu.e.s et technicien.ne.s qui accompagnent au jour le jour les acteurs de terrain.

---

## Les actions du programme

### → Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne

- ✓ Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton

### → Mettre en œuvre des stratégies de développement touristique

- ✓ Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires

- ✓ Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales

- ✓ Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale

### → Structurer collectivement la filière touristique bretonne

- ✓ Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale

- ✓ Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique

- ✓ Accompagner la montée en puissance des territoires et entreprises au service du projet collectif

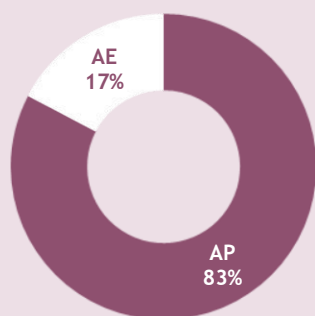
### → Structurer collectivement la filière nautique bretonne

- ✓ Coordonner les acteurs nautiques à l'échelle régionale

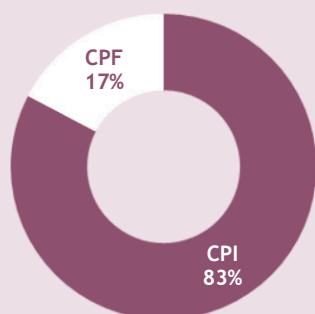
- ✓ Accompagner des actions collectives en faveur du développement et de la transition écologique et sociale de la filière
-

## Programme 606

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

11 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

2 300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

11 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 300 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

### \\ Raison d'être du programme

Les canaux constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme en Bretagne intérieure grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Les voies navigables et leurs dépendances, 5 500 ha, constituent en outre une richesse en terme de biodiversité qu'il importe de préserver et valoriser. Elles ont un rôle majeur dans la transition écologique par la séquestration du carbone permise par les boisements et les continuités écologiques qu'elles assurent (trame verte et bleue).

Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation adoptés lors de la session de juin 2018 expriment ainsi :

- Une gouvernance s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage directe et un dispositif de contractualisation avec les territoires au moyen de « contrats de canal »,
- Quatre orientations majeures : le développement de la navigation et de la randonnée, la gestion durable du domaine, le partage des usages et une communication renforcée,
- Une dynamique de coordination régionale avec une conférence annuelle des voies navigables.

Ce programme comprend également le soutien au financement des actions réalisées par le Département des Côtes d'Armor, concessionnaire de l'État sur la partie du canal de Nantes à Brest non transférée à la Région (entre le barrage de Guerlédan et la limite avec le Finistère).

### \\ 2022 en actions

#### → Développer les usages nautiques

Pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes et ainsi pérenniser la pratique de la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder à des interventions lourdes comme le remplacement de portes d'écluses, le rétablissement des profondeurs ou le dégagement du gabarit de navigation par l'enlèvement des plantes aquatiques invasives.

Le budget privilégiera la remise à niveau des infrastructures du Finistère, transférées en 2020, en particulier la sécurisation des passerelles d'accès sur lesquelles interviennent nos agents.

La motorisation des portes d'écluses sur l'ensemble des canaux sera poursuivie et intensifiée.

Un effort significatif sera porté au dragage des sédiments, en particulier sur le canal d'Ille-et-Rance.

Les contrats de canal déjà signés avec Rennes et Redon prévoient notre participation à l'aménagement d'infrastructures et d'équipement pour les plaisanciers. Le budget proposé permettra de prolonger les études opérationnelles pour la reconquête de la navigation sur la liaison Manche-Océan.

2022 sera mis à profit pour poursuivre ces partenariats locaux avec les intercommunalités volontaires.

Enfin, une étude sur les ports fluviaux sera engagée. Elle permettra de construire une vision dynamique sur les nouveaux usages et les besoins en matière de services et d'infrastructures.



### → Développer les usages terrestres

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme breton. Les chemins de halage et voies vertes en bordure des canaux permettent la randonnée pédestre, équestre et cycliste. Les aménagements d'itinéraires se poursuivront avec un effort particulier porté cette année sur la restauration des abords du canal sur la section finistérienne.

La politique d'installation d'équipements pour les besoins des randonneurs sera poursuivie.

### → Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

Indépendamment des usages qu'elles autorisent, les voies navigables bretonnes constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Si l'enjeu « navigation » nécessite le bon fonctionnement de ces ouvrages, l'enjeu environnemental est aussi prioritaire. Ils ne pourront être assumés de façon satisfaisante que si les ouvrages hydrauliques permettent une gestion maîtrisée des niveaux et des débits.

L'action engagée permet le remplacement des équipements mobiles des barrages de navigation : vannes de crue et génie-civil associé. Elle permettra la remise en état des vannages de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest lors des ondes de débarrage pour améliorer la continuité écologique pour les espèces migratrices (saumons).

Des études seront en outre engagées afin de préparer le remplacement du clapet du barrage du Boël sur la Vilaine.

### → Conserver et aménager l'infrastructure

Le maintien en bon état de l'infrastructure nécessite des tranches régulières de réfection des berges de l'ensemble des voies d'eau et de grosses réparations de maçonneries des ouvrages (écluses, déversoirs, perrés ...). Un programme pluriannuel guide ces investissements.

Il est nécessaire aussi de sécuriser les abords des canaux en particulier des falaises qui bordent les chemins de halages et qui constituent des dépendances patrimoniales. Des études de maîtrise d'œuvre seront engagées pour permettre des travaux de consolidation de parois rocheuses affectées sur les abords de la Vilaine.

Les travaux de requalification de maisons éclésières seront poursuivis notamment pour la préservation de celles qui pourraient faire l'objet d'appels à projets pour une seconde vie.

Enfin, afin de valoriser et promouvoir le patrimoine naturel du domaine, il est envisagé la création d'une aire de protection sur un (ou des) sites présentant un caractère exceptionnel. Une étude viendra caractériser et préparer scientifiquement cette démarche.

---

## Les actions du programme

### → Développer les usages nautiques et terrestres

- ✓ - Usages nautiques
- ✓ - Usages terrestres

### → Conserver et aménager le patrimoine

- ✓ - Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
- ✓ - Conserver et aménager l'infrastructure

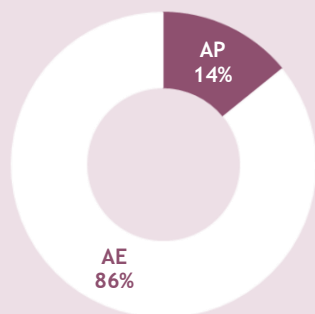
### → Prestations supports

### → Subventions

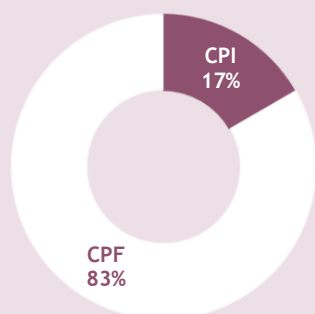
---

## Programme 607

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

280 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

1 700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

320 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 600 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer les actions européennes et internationales

### \\ Raison d'être du programme

Le programme 607 contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent être soit réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture au monde et aux enjeux de la coopération à l'international des Bretons, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde.

La volonté de la Région, suivant sa stratégie internationale votée en juin 2019, est aussi de renforcer les actions de coopération au service du développement économique et de les articuler avec les objectifs de la transition écologique et de la Breizh COP, actualisés dans le récent rapport sur le Climat voté en session de décembre 2021.

### \\ 2022 en actions

#### → Conforter la présence de la Bretagne à Bruxelles

2022 sera une année de renouvellement de la préparation de la prochaine programmation post 2027. Si cet objectif peut paraître lointain, il est nécessaire de pouvoir anticiper autant que possible les actions de fond destinées à convaincre toutes les instances européennes de la nécessité de réellement simplifier la gestion des fonds européens en région. 2022 sera aussi une année d'accélération de la lutte contre le réchauffement climatique avec de nouvelles politiques envisagées par la Commission. La Bretagne devra accompagner ce mouvement afin d'en anticiper les futures règles mais aussi de peser sur celles-ci, en lien avec d'autres régions européennes.

Enfin, 2022 sera une année de continuité sur la veille concernant le Brexit et sur les principales politiques régionales dont l'avenir est directement impacté par les décisions prises au niveau européen (politique rurale, pêche, alimentation durable, auto, etc.).

#### → Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux

La Bretagne maintiendra en 2022 sa participation active à l'AFCCRE dans le cadre du suivi des politiques européennes post 2020. De même, elle continuera à défendre ses positions à travers une participation active aux groupes de travail de la CRPM notamment dans le domaine de la valorisation de la politique maritime européenne, de la lutte contre le réchauffement climatique et des impacts liés au Brexit.

Dans ce domaine, elle confirmera sa participation au réseau Regions4 (ex NRG4SD) pour échanger sur les bonnes pratiques entre régions et préparer les prochaines COP, décisives pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Elle confirmera également sa participation aux travaux du réseau Under 2 MoU œuvrant dans les leviers technologiques de la transition énergétique.

#### → Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne

2022 sera l'année effective des lancements des programmes de coopération territoriale européenne (CTE) et des programmes sectoriels (ERASMUS+, HORIZON Europe...). La Région poursuivra ses journées d'information pour sensibiliser les acteurs bretons sur ces futurs appels à projet, et reconduira son dispositif régional d'aide à l'écriture.

#### → Promouvoir l'image et la notoriété de l'Europe en Bretagne

Dans le prolongement des années précédentes et fort du succès enregistré par son Serious Game « Legends of Europe » qui a bénéficié d'une reconnaissance internationale par un prix décerné aux Etats-Unis fin 2021, la Région continuera ses actions en faveur du développement de l'image de l'Europe envers le grand public, en s'appuyant notamment sur le réseau des Maisons de l'Europe reconnues par Bruxelles.

### → Soutenir la diaspora bretonne à l'étranger

Après 2 années (2020 et 2021) marquées par la COVID dans le monde entier et qui ont directement impacté les associations de bretons à l'étranger, il est envisagé pour l'année 2022 une large action d'identification, de concertation et de mise en place de nouvelles actions pour soutenir les initiatives des bretons vivant à l'étranger. Dans ce cadre, le dispositif principal de la Fête de la Bretagne à l'étranger sera revu afin d'une part de mieux tenir compte des besoins réels exprimés par la diaspora et d'autre part, d'améliorer la visibilité de la Bretagne à l'étranger.

### → Renforcer la coopération avec les régions européennes et les régions des pays développés et émergents

Comme 2020, l'année 2021 fut une année perturbée par la crise de la Covid-19. La Région a néanmoins pu organiser un déplacement institutionnel en Ecosse pour poursuivre le renforcement avec nos partenaires celtiques. La construction de cet « arc celtique » se poursuivra en 2022 avec de nouveaux déplacements sur les territoires ciblés. La coopération avec la Wielkopolska a donné lieu à des échanges autour de l'égalité femmes/hommes qui seront poursuivis en 2022 avec également un échange dans le secteur de l'hôtellerie envisagé.

Hors Europe, les échanges seront poursuivis avec la province du Shandong avec pour objectif en 2022 l'accueil d'une délégation institutionnelle pour signer le renouvellement de notre accord autour des enjeux environnementaux. Malgré les difficultés diplomatiques nationales, la coopération avec l'Australie méridionale a été confortée par un échange entre les deux présidents de l'exécutif et 2022 verra se poursuivre des actions expurgées des liens avec l'ancien contrat de sous-marins, en privilégiant notamment les actions dans le domaine culturel. La mission au Japon prévue initialement en 2021 sera reportée en 2022 autour des thématiques de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la promotion touristique et de l'économie.

### → Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du Sud

Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par une aggravation forte des problèmes de sécurité empêchant tout déplacement (Région centre du Burkina-Faso et territoire de la Grand'Anse à Haïti). Ce dernier, frappé par un nouveau tremblement de terre et un cyclone, a nécessité une réaction de la Région face à cette catastrophe humanitaire en intervenant auprès de ses partenaires pour aider au mieux les populations touchées. La Région maintiendra ce soutien en 2022. Plus globalement, l'année 2022 sera également consacrée à un travail de réflexion sur la stratégie internationale de la Région dans le domaine de la solidarité afin d'optimiser nos interventions.

### → Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité

Avec la crise sanitaire, la Région a souhaité renforcer son soutien aux actions des associations bretonnes menées à destination des populations des pays du sud. Elle a notamment mis en place un fonds exceptionnel d'aide alimentaire et sanitaire d'urgence qui sera reconduit en 2022.

### → Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons

La crise sanitaire n'a pas permis de mesurer les impacts du nouveau dispositif mis en place en 2020 en faveur de la mobilité collective des jeunes. Toutefois, ce dispositif, reconduit en 2021, sera poursuivi en 2022.

### → Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

La Région mènera en 2022 en partenariat avec le Réseau Bretagne Solidaire, un travail d'évaluation sur la structuration et les actions menées par le réseau, en vue de l'élaboration de la nouvelle convention de fonctionnement.

---

## Les actions du programme

### → Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

- ✓ Renforcer la visibilité de la région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
- ✓ Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
- ✓ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération européenne

### → Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde

- ✓ Renforcer les coopérations avec les régions européennes
- ✓ Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents
- ✓ Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
- ✓ Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde

### → Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires

- ✓ Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
- ✓ Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
- ✓ Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

### → Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes

---

## Programme 608

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2022 une autorisation  
d'engagement de

5 200 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

4 000 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

### \\ Raison d'être du programme

Le programme 608 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen-ne-s sur les politiques publiques et leur permet d'accéder à leurs droits. Il porte également les actions de rayonnement de la Bretagne. Il rend enfin possibles les actions de citoyenneté.

### \\ 2022 en actions

→ Renforcer la connaissance et la notoriété de l'action régionale auprès des citoyen-ne-s

A l'occasion des élections départementales et régionales 2021, chacun-e a pu constater que les Français-es, les Breton-ne-s notamment, et dans les mêmes proportions qu'au niveau national, connaissaient mal les compétences des collectivités régionales et départementales et, souvent les confondaient. Les élu-e-s régionaux-ales sont les représentant-e-s des citoyen-ne-s et il importe qu'ils et elles puissent mieux identifier les compétences de la collectivité lorsqu'ils et elles choisissent ces représentants. Plusieurs listes candidates et aujourd'hui représentées dans l'hémicycle régional ont d'ailleurs émis ce souhait de vouloir renforcer l'information des citoyen-ne-s.

Renforcer la notoriété et la connaissance de la Région est un enjeu de taille à l'échelle d'un territoire de plus de 3,3 millions d'habitants et nécessite des moyens de long terme.

La Région Bretagne disposait d'un magazine régional, *Bretagne ensemble*, publié de 2004 à 2015 et qui était adressé dans tous les foyers. Celui a cessé de paraître en 2015 à une époque où toutes les grandes collectivités se questionnaient sur la pertinence de mobiliser des moyens importants pour toucher la population à l'heure du développement du numérique, notamment des réseaux sociaux. Dix ans plus tard, la plupart des grandes collectivités ont décidé de relancer la parution d'un magazine face au constat de fracture de l'information. La Région se donne pour objectif de proposer à nouveau aux Bretonnes et aux Bretons un magazine d'information générale au début de l'année 2023, qui serait diffusé dans tous les foyers et toutes les entreprises. Ce magazine s'inscrira dans son époque et sera donc différent de *Bretagne ensemble*. Outil privilégié de communication, il participera pleinement à la réappropriation par les habitants de leurs langues régionales. L'année 2022 sera consacrée à sa conception, à la mise en œuvre des circuits de diffusion dans un contexte post-covid de très forte déstabilisation du marché du papier graphique à l'échelle mondiale. Il comprendra les tribunes des neuf groupes politiques de l'assemblée régionale.

En parallèle, la Région poursuivra la mise en œuvre de « campagnes de marque » auprès du grand public. L'angle de ces campagnes sera de faire connaître les compétences principales de la Région et les services publics délivrés.

→ Renforcer la communication territorialisée

Les lois Libertés et responsabilités locales et Nouvelle organisation territoriale de la République ont confié aux Régions des missions de service public très locales. A l'échelle d'un territoire, certaines actions mises en œuvre par la Région comme la reconstruction d'une gare maritime, l'ouverture d'une nouvelle desserte de transport, la restructuration d'un lycée ou la mise en œuvre d'un dispositif économique avec un EPCI sont des actions d'importance qu'il convient de mieux valoriser et expliquer aux habitants, aux riverains et aux usagers.

Pour cela, la Région identifiera, en s'appuyant sur ses services territorialisés (Espaces territoriaux) les actions ayant le plus d'impact local afin d'adapter ses dispositifs de communication aux attentes des publics.

Par ailleurs, la Région inclura des volets territoriaux dans certaines de ses campagnes régionales pour renforcer leur perception et leur efficacité, à l'instar des campagnes incitant les demandeurs d'emploi à entrer en formation qui chercheront à mieux suggérer des offres locales, sur des métiers accessibles à portée de chez soi ou celles mentionnées par la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027.

### → Poursuivre la refonte de l'offre digitale

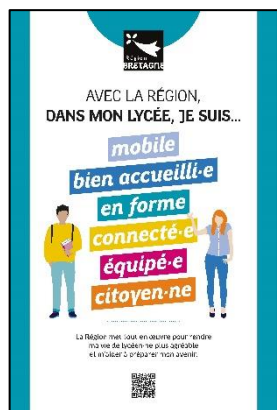
En 2022, la Région finalisera la seconde étape de la refonte de son offre digitale. Après la mise en ligne du site principal, le portail bretagne.bzh, en décembre 2019 qui constituait la première phase de cette démarche, les années 2020 et 2021 ont été consacrées à deux actions simultanées :

- la réalisation ou la refonte de six sites dédiés complémentaires et articulés avec bretagne.bzh (Maison de la Bretagne, Canaux de Bretagne, Bretagne cinéma, Ports de la Région Bretagne, Renov'Habitat Bretagne et europe.bzh, le site des financements européens en Bretagne).
- La consolidation du socle technique sur lequel s'appuie notre offre pour disposer de sites plus réactifs, plus responsables, plus accessibles et plus robustes encore.

En 2022, la refonte finalisera la bascule des derniers sites régionaux sur un socle technique commun avec la nouvelle version du site du CESER. Une nouvelle version de BreizhGo.bzh, sera proposée, plus ergonomique et plus orientée sur la livraison de services.

Bretagne.bzh et les autres sites dédiés de la Région offriront tous une expérience connectée, articulée à la mise en marche du service d'identification breton proposé par la Plateforme de services numériques. A titre d'exemple, les usagers de breizhgo.bzh pourront ainsi choisir les informations et événements relatifs aux lignes du réseau qui les concernent. L'expérience utilisateur sera améliorée par un parcours plus fluide entre le portail et les sites et les applications de service.

### → Information des familles et des élèves des lycées publics bretons



Aux côtés de l'Etat, la Région exerce dans les lycées des compétences pour que les jeunes réussissent et s'épanouissent lors de leurs « années lycée ».

En charge du transport scolaire, de la construction et des travaux, de l'équipement et du fonctionnement, de la restauration et de l'hébergement, des ressources numériques et notamment du matériel et des réseaux informatiques, de l'acquisition des ressources pédagogiques, et investie dans les projets éducatifs et l'engagement citoyen via Karta et le CRJ et, bientôt des budgets participatifs, la Région est partout aux côtés des élèves tout au long de leur cursus scolaire.

Toutefois, la mise en œuvre de ces compétences, que la Région porte de plus en plus profondément dans un souci de qualité et d'égalité, est à la charge des établissements qui dans la très grande majorité des cas ne mentionnent pas le rôle qu'elle a pu jouer.

Organisatrice de plusieurs services publics comme celui des transports, de la restauration et de l'hébergement, la Région doit pouvoir s'adresser en direct auprès des familles et des élèves qui sont tous ses usagers, dans un souci de transparence et d'amélioration de la qualité.

C'est pourquoi elle ouvrira en 2022 un espace de son portail bretagne.bzh dédié aux élèves et aux familles qui y trouveront l'essentiel des informations utiles, ainsi que l'accès aux outils comme l'inscription à la restauration et à l'hébergement. Elle entrera en discussion avec les autorités académiques pour améliorer l'information des familles lors de l'inscription.

---

## Les actions du programme

- Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales
  - Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne
  - Promouvoir la participation et la citoyenneté
-

## \\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
<b>P.0601</b>	P.0601-11 : Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires		4 259 000
	P.0601-12 : Soutenir des manifestations artistiques et culturelles		2 710 000
	P.0601-13 : Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle		180 000
	P.0601-21 : Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels		284 000
	P.0601-22 : Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger		670 000
	P.0601-23 : Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	2 765 000	4 665 000
	P.0601-24 : Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques	300 000	775 000
	P.0601-31 : Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel		2 707 000
	P.0601-32 : Soutenir les pratiques artistiques en amateur		200 000
<b>Total P.0601</b>		<b>3 065 000</b>	<b>16 450 000</b>
<b>P.0602</b>	P.0602-11 : Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle	4 660 000	1 070 000
	P.0602-12 : Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire		320 000
	P.0602-13 : Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée		410 000
	P.0602-14 : Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes		717 000
	P.0602-21 : Favoriser les rencontres entre oeuvres, artistes, professionnels et habitants	240 000	1 761 000
	P.0602-31 : Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit	45 000	290 000
P.0602-32 : Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel		-	
<b>Total P.0602</b>		<b>4 945 000</b>	<b>4 568 000</b>
<b>P.0603</b>	P.0603-11 : Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional	200 000	
	P.0603-12 : Favoriser une large pratique sportive et de loisirs		944 000
	P.0603-21 : Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	1 130 000	
	P.0603-22 : Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau		2 406 500
	P.0603-31 : Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter - régional, national ou de très grande capacité	1 100 000	
	P.0603-32 : Contribuer à l'organisation en Bretagne de compétitions et d'événements sportifs majeurs		800 000
P.0603-33 : Promotion du sport breton Hors Bretagne		2 349 500	
<b>Total P.0603</b>		<b>2 430 000</b>	<b>6 500 000</b>
<b>P.0604</b>	P.0604-11 : Conduire l'inventaire du patrimoine dans les territoires		100 000
	P.0604-12 : Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton		38 000
	P.0604-13 : Diffuser la connaissance produite		52 000
	P.0604-21 : Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	3 480 000	30 000
	P.0604-22 : Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	250 000	
	P.0604-23 : Soutenir les Musées de France en Bretagne	1 100 000	70 000
	P.0604-24 : Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines		538 000
	P.0604-31 : Initier des démarches de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine	10 000	65 000
	P.0604-32 : Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux	200 000	230 000
P.0604-33 : Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire		10 000	
<b>Total P.0604</b>		<b>5 040 000</b>	<b>1 133 000</b>

		AP	AE
<b>P.0605</b>	P.0605-10 : Mandater et accompagner le Comité régional du Tourisme dans ses missions pour le tourisme breton		4 029 900
	P.0605-21 : Définir et mettre en oeuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires	1 750 000	17 100
	P.0605-22 : Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales	2 500 000	1 000 000
	P.0605-23 : Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale	500 000	200 000
	P.0605-24 : Piloter le projet interreg Espace Atlantique CAPITEN		
	P.0605-31 : Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale		810 500
	P.0605-32 : Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique		700 000
	P.0605-33 : Accompagner la montée en compétence des territoires et entreprises au service du projet collectif		140 000
	P.0605-35 : RCM Mont Saint- Michel		
	P.0605-43 : Etudes		
	P.0605-41 : Coordonner les acteurs nautiques à l'échelle régionale		50 000
	P.0605-42 : Accompagner des actions collectives en faveur du développement et de la transition écologique et sociale de la filière nautique bretonne	87 500	62 500
	P.0605-44 : Projets d'attractivité touristique partagés		
<b>Total P.0605</b>	<b>4 837 500</b>	<b>7 010 000</b>	
<b>P.0606</b>	P.0606-11 : Usages nautiques (portes d'écluses, dévasage, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes)	3 785 000	
	P.0606-12 : Usages terrestres (voie verte pour randonnée pédestre, équestre, cycliste,...)	1 664 000	
	P.0606-21 : Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques	1 550 000	
	P.0606-22 : Conserver et aménager l'infrastructure	3 071 000	
	P.0606-31 : Achat de matériel	360 000	
	P.0606-32 : Autres prestations supports	70 000	2 300 000
	P.0606-41 : Subventions	500 000	
<b>Total P.0606</b>	<b>11 000 000</b>	<b>2 300 000</b>	
<b>P.0607</b>	P.0607-11 : Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles		520 000
	P.0607-12 : Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux		84 000
	P.0607-13 : Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne		100 000
	P.0607-14 : Autres actions européennes et internationales		140 000
	P.0607-15 : Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes		97 000
	P.0607-21 : Renforcer la coopération avec les régions Européennes		135 500
	P.0607-22 : Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents		183 500
	P.0607-23 : Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud		190 000
	P.0607-24 : Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde		50 000
	P.0607-31 : Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité	280 000	110 000
	P.0607-32 : Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons		50 000
	P.0607-33 : Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination		40 000
	<b>Total P.0607</b>	<b>280 000</b>	<b>1 700 000</b>
<b>P.0608</b>	P.0608-11 : Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des Citoyens		2 439 500
	P.0608-12 : Organiser l'information thématique des Citoyens sur les politiques publiques régionales		610 470
	P.0608-13 : Optimiser les relations presse et les relations publiques		32 000
	P.0608-21 : Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs		190 000
	P.0608-22 : Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité		603 500
	P.0608-23 : Promouvoir l'action de la Région en direction de publics identifiés		1 049 530
	P.0608-24 : Promouvoir le rayonnement de la Bretagne		260 000
	P.0608-30 : Promouvoir la participation et la citoyenneté		15 000
	P.0608-32 : Promouvoir la citoyenneté		
	P.0608-33 : Promouvoir l'ouverture des données publiques		
<b>Total P.0608</b>		<b>5 200 000</b>	



RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh) | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---